

ANNEXE II

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES
A L'IFD DANS LES PROJETS EN COURS

- Insertion d'une composante "Femmes et Développement"
dans les projets du IV^e CP.

Dans la phase actuelle du Programme PNUD-Sénégal, un certain nombre de projets présentent des potentialités pour l'insertion d'activités susceptibles de favoriser l'intégration de la Femme au développement. Ces projets sont présentés dans le tableau ci-dessous avec la suggestion d'actions dont la mise en oeuvre dépendra de la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Objectifs de développement	Objectifs et mesures d'accompagnement	Projets et activités en cours	suggestion Composantes "Femmes et Développement"
I Maîtriser les problèmes de population.	1.1. Intégration de la variable démographique	SEN/87/010	Développement d'outils et techniques permettant de collecter des données sur les femmes pour la planification et l'élaboration des plans, programmes et projets de développement
	1.2. Stratégies en matière de population et instruments.	SEN/87/P04 SEN/87/022	Etude sur la contribution des femmes à la réalisation d'une politique de population et sélection des choix stratégiques en conséquence
	1.3. Programme de prévention de la mortalité maternelle et infantile	SEN/86/007	Coordination plus étroite entre le Ministère de la Santé et le Ministère du Développement Social.

Maîtriser le processus d'occupation de l'espace sénégalais	1.4. Elaboration et mise en oeuvre des plans régionaux de développement intégré (PRDI)	SEN/87/010	Participation des femmes aux activités de conception de mise en oeuvre
	1.5 Définition d'une politique urbaine		Inclure dans les recommandations de la mission d'analyse stratégique des conclusions et actions relatives à l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu urbain.
	1.6. Assainissement de Dakar et de ses baies	SEN/87/025	Prise en compte des femmes comme agents d'exécution dans la mise en oeuvre des différents projets.
	1.7. Secteur informel	SEN/87/013 (cf. Délégation à l'emploi)	Prise en compte des besoins des femmes qui sont particulièrement actives dans le secteur informel.
II. Préserver les ressources naturelles	2.1 Modèle des forêts classées	SEN/87/020	Veiller à l'étude sociologique du rôle des femmes et programmer des activités susceptibles de promouvoir ce rôle dans le cadre du projet pilote et des projets d'accompagnement
	2.2. Développement agro sylvo-pastoral intégré	SEN/87/027	Renforcement des activités de promotion du rôle des femmes dans les quatre communautés retenues
	2.3. Poursuite du recyclage des ingénieurs et agents forestiers.	SEN/86/008 phase II	Recyclage des femmes ingénieurs et agents forestiers; Causeries de sensibilisation dans les établissements scolaires pour orienter les jeunes filles vers les études forestières.

II (suite)	2.4. Constitution de la filière Tourbe.	SEN/87/X06	Participation active des femmes aux tests et prise en compte effective de leurs avis et suggestions.
	2.5. Identification de nouvelles alternatives énergétiques	Projet à définir	Participation active des femmes à la formulation et exécution des opérations pilotes.
	2.6. Plans et programmes de développement/exploitation des ressources en eau.	SEN/87/006 SEN/88/002	Représentation qualifiée des femmes dans l'élaboration de schémas/plans directeurs. Représentation des femmes dans les structures d'exploitation. Causeries de sensibilisation pour orienter les jeunes filles vers les études hydrauliques
	2.7 Dispositif de contrôle et de suivi de la qualité des eaux.	SEN/87/016	Prévoir dans la formulation du projet des activités de sensibilisation et de formation sur l'importance de la qualité des eaux en direction des populations et surtout des femmes, principales pourvoyeuses et utilisatrices de l'eau au niveau domestique.
	2.8. Système de maintenance des ouvrages hydrauliques en milieu rural.	SEN/87/017 SEN/87/018	Former les femmes pour l'entretien et la réparation des pompes à motricité humaine. Recours aux groupements féminins et à leurs boutiques villageoises pour le stockage et la vente de pièces de rechange

III. Déduire le déficit vivrier	3.1. Transfert Etat-producteurs.	Missions d'analyse stratégique.	Assurer la présence d'experts féminins dans les missions d'analyse stratégique. Inclure dans les termes de référence des missions d'analyse du rôle des femmes dans la fourniture des services à transférer.
	3.2. Réseau d'impulsion et d'encadrement de la production vivrière.	Missions d'analyse stratégique	Tenir compte du rôle central des femmes dans la production vivrière et programmer des actions de soutien en conséquence.
	3.3. Elaboration du Plan Directeur rive-gauche.	SEN/86/002	Ne pas oublier les femmes dans les actions de développement intégré de la vallée. Veiller notamment à assurer leur accès à la terre.
	3.4. renforcement de	SEN/86/007	Création d'un point focal (IFD) au sein de la structure de coordination des programmes entrepris dans la vallée.
	3.5. Réseau de promotion rurale dans la vallée du fleuve	SEN/87/015 phase II	Renforcement des activités "Femmes et Développement" au sein de la SAED en matière de vulgarisation et conseil aux agriculteurs.
IV. Réorienter le système productif	4.1 Conception et lancement d'opérations.	SEN/87/012	Inclure les activités traditionnelles de transformation agro-alimentaire des femmes dans le programme de Recherche/Développement. Confier à des femmes certaines unités pilotes.
	4.2. Dispositif complet de reconversion professionnelle	SEN/87/013 phase II	Création d'une structure chargée des réponses aux besoins des femmes au sein de la DIRE.

V. Renforcer la capacité de pilotage de l'Etat.	5.1 Conception d'outils techniques pour la planification générale	SEN/87/010 phase IV	Développement des outils et des techniques susceptibles d'assurer l'intégration des femmes dans la planification des actions de développement.
	5.2. Intégration des variables sociales dans les travaux de planification	SEN/87/010	Inclure la variable femme dans les exercices de stimulation/prévision.
	5.3. Suivi technique du PAML et du PANUREDA.	SEN/87/014	Assurer au Comité Technique un appui lui permettant d'intégrer les femmes dans ses programmes d'étude et de politique économique.
VI. Coopération technique entre pays en voie de développement	Promotion des échanges d'expérience et de savoir-faire entre le Sénégal et d'autres pays en voie de Développement (PVD)	SEN/86/011	Financer des missions et des voyages d'étude pour des cadres masculins et féminins dans le domaine de l'IFD, du crédit et des technologies appropriées.
VII. Coopération avec le secteur privé	Développement d'initiatives nouvelles et promotion d'un environnement favorable pour le développement des activités productives.	SEN/86/012	Recensement des entreprises dirigées par les femmes et assistance conseil appropriée -
		SEN/88/003	choix des femmes comme promotrices dans le cadre de l'initiative pilote.
VIII. Développement participatif à la base	Mise en place d'un dispositif spécifique pour promouvoir les initiatives de base.	SEN/85/002	faire participer les femmes individuelles ou organisées en groupements féminins au fonds pilote. <i>et Algérie</i>
IX. Développement des Ressources humaines	complément des activités de formation entreprises dans le cadre des différents projets	SEN/86/013	Accorder des bourses d'études et des voyages d'études aux femmes et jeunes filles en vue de promouvoir l'intégration des femmes au Développement.